

SRDEII Région Grand Est

Livret 3 – Volets thématiques fléchés par la loi NOTRe



Ce livret permet de repérer et de mettre en lumière la façon dont sont prises en compte dans le livret 1 du SRDEII chacune des thématiques transversales de l'économie sociale et solidaire, de l'emploi formation et de l'égalité professionnelle femmes / hommes (thématiques obligatoires fléchées par la loi NOTRe), ainsi que les thématiques plus spécifiques du tourisme, de l'agriculture, viticulture et forêt, de l'artisanat et du transfrontalier (dites thématiques optionnelles par la loi NOTRe).

Thématiques	Page
Volet ESS	3
Volet Formation	6
Volet Egalité Femmes-Hommes	10
Volet Tourisme	12
Volet Agriculture/Viticulture et Forêt	14
Volet Artisanat	18
Volet Transfrontalier	21

Volet ESS

Conformément à l'article L. 4251-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi no 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe), le schéma définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire.

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) rassemble originellement les coopératives, mutuelles, associations et fondations qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. La Région souhaite aborder ce champ économique dans une acception large (périmètre de la Loi cadre ESS de 2014), en associant également l'entrepreneuriat social, les structures par l'insertion économique et les entreprises adaptées.

L'ESS rassemble en région Grand Est près de 15 000 établissements employeurs, plus de 202 000 salariés générant une masse salariale de 3 milliards pour les associations et de 1,1 milliard pour les coopératives. La création d'emploi y a progressé de + 2,8% en 5 ans.

L'ESS répond à des enjeux territoriaux, économiques, sociaux et sociétaux. Créatrice d'activités et d'emplois locaux non délocalisables, elle est aussi source d'innovations adaptées aux besoins des habitants et des territoires. Moteur de dynamiques collectives, elle est à l'origine de démarches de coopération et de mutualisation autour de filières économiques structurantes. Son engagement dans la transition écologique et énergétique contribue à développer une société durable.

Inscrite officiellement dans la démarche de concertation du SRDEII, l'ESS contribue à la définition des axes économiques à venir. Au-delà de l'exercice imposé, les Chambres d'économie sociale et solidaire, en co-construction avec la Région, ont programmé des Conférences territoriales de l'ESS (8, 9 et 10 novembre 2016) permettant d'aborder par des exemples concrets d'initiatives territoriales, des domaines clés du développement économique, auxquels l'ESS peut apporter une plus-value : économie du vieillissement (silver économie), développement durable, engagement citoyen.

La 1^{ère} Conférence régionale de l'ESS programmée par l'Etat, la Région et les CRESS s'est déroulée le 3 février 2017, réunissant près de 300 personnes, afin de débattre sur des thèmes clés, et prioriser les principales orientations énoncées lors des Conférences territoriales :

- Promouvoir l'économie sociale et solidaire en direction de tout public
- Favoriser l'entrepreneuriat dans l'ESS
- Consolider les activités des entreprises
- Renouveler et renforcer les compétences des bénévoles et salariés dans l'ESS
- Anticiper les mutations et soutenir l'innovation sociale

Ce travail de co-construction avec les partenaires privés et publics, têtes de réseaux de l'ESS, entreprises,... donne résonance à l'ambition régionale d'animer et de faciliter la coopération entre les acteurs et les territoires pour favoriser une économie sociale et solidaire.

Elle s'appuie sur 3 piliers, sous la signature « coopérer pour innover » :

- Accompagner les associations dans leurs transitions - territoriale, citoyenne, économique, numérique ;
- Encourager les initiatives collaboratives dans les territoires ;
- Développer l'esprit d'entreprendre et faire croître les entreprises sociales.

Dans ce contexte la Région mobilisera les hommes et les femmes engagés sur leurs territoires, soutiendra le développement d'une CRESS Grand Est forte rayonnant sur l'ensemble des territoires et proposera la co-construction d'une gouvernance partagée (GUEST).

Elle mènera des chantiers notamment sur les finances alternatives, les tiers lieux, la culture coopérative, l'accompagnement des activités émergentes (économie circulaire, circuits courts,...).

Inscrite de manière transversale dans les différentes politiques régionales, l'ESS a pleinement été intégrée par la Région Grand Est dans le SRDEII.

De nouveaux dispositifs ESS ont été votés en plénière de novembre 2016 : AMI initiatives territoriales, Grand Est emploi associatif, Grand Est bourses émergence SCOPO/SCIC.

En cohérence avec le SRDEII, d'autres dispositifs seront finalisés à la fin du 1^{er} semestre 2017, notamment AAP générateur de projets ESS, AMI à destination des têtes de réseaux associatives, Grand Est soutien à l'investissement matériel des entreprises sociales, Plateforme de formation des bénévoles en Grand Est, AMI citoyenneté, formation à la création d'entreprise de l'ESS, ...

Le tableau ci-dessous reprend pour chacune des orientations du présent schéma, les interventions de la Région en la matière.

Tableau présentant par orientation du SRDEII comment la thématique ESS est prise en compte par la Région

<p>Orientation 1 : faire du grand est un des leaders européens de l'industrie et de la bioéconomie</p>	<p>L'économie sociale et solidaire est pleinement partie prenante de la structuration de filière (co-traitance, sous-traitance équitable, ...) et des initiatives en matière d'écologie industrielle</p>
<p>Orientation 2. : faire du grand est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagée pour soutenir la croissance</p>	<p>L'ESS contribue à des modèles de projets innovants positifs en terme d'impacts non financiers en valorisant des mesures d'impacts co-construites avec les entreprises, les usagers et les collectivités telles que les indicateurs de développement humain, de bilan social, sociétal, environnemental...</p>
<p>Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</p>	<p>Au travers de cette orientation, la Région souhaite dynamiser la création, le développement et la transmission d'activités sur tous les territoires, dont les activités liées à l'ESS. Elle souhaite accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques des entreprises de l'ESS.</p>

	<p>La Région souhaite également faire de l'ESS un des piliers de développement des territoires, et tester, expérimenter et déployer de nouveaux modèles économiques collaboratifs.</p> <p>Enfin, la Région souhaite identifier et appuyer sur les territoires du Grand Est et en particulier en milieu rural des tiers lieux synergiques, dont l'ESS est pleinement partie prenante.</p>
<p>Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est</p>	<p>Leader et facilitateur de l'action économique, la Région souhaite structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est afin de renforcer la lisibilité de l'offre.</p> <p>La Région compte s'appuyer sur la création de la CRESS Grand Est et sur la structuration des têtes de réseaux territoriaux pour instaurer une gouvernance partagée de l'ESS visant à établir en commun un plan d'actions profitable à tous.</p> <p>En complément, la Région souhaite actionner la commande publique au service des acteurs et entreprises du territoire en déclinant le Schéma régional de l'achat responsable.</p>
<p>Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes</p>	<p>Au travers de cette orientation, la Région souhaite stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives à destination de toutes les entreprises, dont les entreprises de l'ESS (financement participatif, épargne solidaire,...).</p> <p>Elle souhaite également en améliorer la lisibilité et en faciliter l'accès (ouverture des instruments de financement en fonds propres aux entreprises de l'ESS).</p>

Volet Formation

La formation est un enjeu majeur de compétitivité pour les entreprises et pour la Région Grand Est : sensibilisation, et accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques à la culture de l'innovation et à l'adaptation au changement. Il s'agit en particulier de faire monter en compétence l'ensemble des membres de l'écosystème aux nouveaux enjeux, modèles d'affaires et outils du numérique (e-commerce, relations clients-fournisseurs, nouveaux modes de management et d'organisation, ...).

En effet, le capital humain reste la première richesse des entreprises. Chaque orientation du SRDEII prend en compte dans sa déclinaison opérationnelle l'impérieuse nécessité de développer la formation des demandeurs d'emploi, des personnes éloignées de l'emploi, la formation professionnelle, en alternance, continue, ainsi que la formation au sein même des entreprises par des entreprises qualifiantes ou par l'intervention de groupements d'intervenants mutualisés en entreprise.

Le SRDEII du Grand Est sera mis en œuvre en articulation étroite avec le **Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) et les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) avec les branches professionnelles qui traitent au plan régional de la prospective des métiers, de l'orientation et de l'évolution de l'offre de formation dans toutes ses formes.**

La Région veillera de la même façon à intégrer dans sa stratégie et ses actions de formation et d'orientations professionnelles, les besoins identifiés au sein des entreprises et des territoires, tant en matière de développement économique que d'innovation.

Le SRDEII définit la feuille de route de la Région en matière d'aides aux entreprises, en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional et à l'Economie Sociale et Solidaire.

Le CPRDFOP définit la feuille de route régionale et concertée avec l'Etat et les partenaires sociaux en matière de diagnostics / prospective, d'orientation tout au long de la vie, de formations professionnelles. Il est articulé avec le SRDEII, le SRADDET et la stratégie régionale de l'emploi validée par l'Etat début 2016. Par ailleurs, la Région est en partenariat avec les universités et les écoles qui dispensent une formation initiale et continue et qui favorise l'apprentissage.

Il engage une contractualisation pluriannuelle entre **la Région, l'État, les Autorités Académiques, les organisations professionnelles et/ou les commissions paritaires et les OPCAs.** Il constitue un outil de concertation en matière de **promotion des métiers, formation professionnelle et accès à l'emploi**, et propose un **plan d'actions** suivi annuellement et décliné en 3 priorités.

Les 3 priorités du CPRDFOP	Les défis du CPRDFOP
ANALYSER ET ANTICIPER	<ul style="list-style-type: none">• Coordonner les travaux d'études et d'analyses• Disposer d'une observation régionale harmonisée et partagée• Identifier de manière permanente les compétences
CONSEILLER ET INFORMER	<ul style="list-style-type: none">• L'individu au cœur du service• L'efficacité du SPRO : pour une sécurisation des parcours• La réalité de la représentation des métiers

<p>FORMER INSERER</p> <p>ET</p>	<p>Défi 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Piloter des formations adaptées aux besoins régionaux et territoriaux <p>Défi 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Développer et accompagner l'apprentissage et la voie scolaire professionnelle dans le Grand Est <p>Défi 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Favoriser l'implication de l'entreprise dans les formations professionnelles <p>Défi 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Garantir un parcours adapté et de qualité à chaque individu <p>Défi 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Innover et expérimenter pour faciliter les apprentissages et dynamiser les parcours de formation professionnelle <p>Défi 6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Former sans frontières : des formations transfrontalières et linguistiques adaptées
-------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La priorité 1 « analyser et anticiper » défi 3 du CPRDFOP s'appuiera sur les données collectées par les consultations SRDEII ainsi que sur le BIG DATA Grand Est pour alimenter l'identification des besoins en compétences d'aujourd'hui et de demain.

Le SRDEII est en articulation directe avec **la priorité 3 « former et insérer » du CPRDFOP.**

A l'échelle territoriale, les Agences de la Région Grand Est assurent la transversalité entre l'accompagnement « emploi-formation » et l'accompagnement « développement économique » et dispensent une offre de services « globale » et en proximité auprès des entreprises.

Les 8 premiers secteurs investis par un contrat d'objectifs territorial (COT) construit avec les branches professionnelles dès 2016 au plan régional, en lien avec les compétences et stratégies régionales sont les suivants :

- Industrie
- Artisanat
- Agriculture / viticulture et métiers du paysage
- Bois
- Logiciels et services numériques
- Hôtellerie restauration tourisme
- Construction et travaux publics
- Sanitaire et Social

D'autres secteurs seront accompagnés.

Sont récapitulées ci-dessous les enjeux de formation-emploi (ne relevant pas tous des seules compétences de la Région), ainsi que les liens entre le SRDEII et le CPRDFOP.

- **Orientation 1 entreprises 4.0- Objectifs 1 et 2 :**
 - Sensibiliser à **l'appropriation du numérique et des technologies clés** par les entreprises
 - **Valoriser les métiers de l'industrie et les métiers techniques en lien avec le COT des métiers de l'industrie** (en particulier en direction des jeunes et des femmes dans un souci de meilleure appréhension de l'égalité professionnelle femmes / hommes) et **de développement de l'apprentissage et de la formation en alternance** (enseignement secondaire et supérieur) dans le cadre du **défi 2 de la priorité 3 du CPRDFOP**
 - Une stratégie **filères (clusters-réseaux d'entreprises innovantes,...)** nécessitant un investissement dans l'emploi et la formation) dans le cadre du **défi 3 de la priorité 3 du CPRDFOP**
- **Orientation 1 – transition énergétique - Objectif 3 :**
 - Soutenir les entreprises dans la transition énergétique : recours aux énergies renouvelables, efficacité énergétique et projets d'écologie industrielle territoriale, en lien avec le CPRDFOP (et le COT Construction et Travaux publics en particulier).
- **Orientation 2 innovation** : s'appuyer sur le pôle d'excellence de la recherche et de l'enseignement supérieur et des pactes « grandes écoles » pour contribuer à l'innovation dans les entreprises
- **Orientation 3 internationalisation** : des programmes pluriannuels de filières à l'export avec des contrats d'objectifs comprenant un volet accompagnement structuré des entreprises
- **Orientation 4 attractivité - Objectif 1 :**
 - Formation transfrontalière et linguistique adaptée : favoriser **l'apprentissage transfrontalier et les échanges entreprises/écoles** en partenariat avec les consulaires etc.) dans le cadre du **défi 6 de la priorité 3 du CPRDFOP**
 - Développer massivement **le trilinguisme professionnel** (Français/Allemand/Anglais) à l'horizon 2030 pour faire bénéficier aux entreprises de personnels et de dirigeants aptes aux langues étrangères (en partenariat les CCI, ...)
- **Orientation 5 « synergies territoriales » - objectif 2 :**
 - Dynamiser la création / reprise d'entreprises : passerelles à trouver avec la formation des demandeurs d'emploi) dans le cadre du **défi 4 du CPRDFOP et en particulier le COT des métiers de l'artisanat**
- **Orientation 5 - objectif 2 création /développement /reprise :**
 - **Identifier les besoins en compétences et qualification des entreprises**) dans le cadre du **défi 3 de la priorité 3 du CPRDFOP** (ex : en s'appuyant sur les observatoires de branches, en mettant en place des GPEC ou GPECT)

- **Orientation 6 « efficacité de l'action publique » - objectif 1 :**
 - **Accompagner la montée en compétence**, en développant :
 - les partenariats concernés (Etat, branches, ...), **en lien avec les 8 COT en cours**
 - le système de formation par alternance, **en lien avec le défi 2 de la priorité 3 du CPRDFOP**
 - et en proposant des solutions innovantes de formation (notamment numériques, collaboratives, ..) adaptées aux besoins des entreprises **en lien avec le défi 5 de la priorité 3 du CPRDFOP**
 - en ouvrant aux partenaires de l'insertion par l'activité économique, **en lien avec le défi 4 de la priorité 3 du CPRDFOP**
 - **Anticiper les mutations** via le déploiement d'une « Ecole des métiers du futur »
 - **Créer le GRAND EST BIG DATA économie**, en complémentarité étroite avec le BIG DATA emploi-formation de « Performance Grand Est »

Volet Egalité professionnelle Femmes - Hommes

Conformément à l'**article L. 4251-13 du code général des collectivités territoriales** (CGCT), modifié par la loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), « le schéma (SRDEII) fixe les actions menées par la région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. »

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour tous et toutes, et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Ce droit constitue un enjeu crucial pour notre démocratie. Il ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit trouver des traductions concrètes dans tous les aspects de la vie. En dépit d'avancées significatives indéniables au cours des dernières décennies, des inégalités d'ordre politiques, économiques et culturelles persistent.

On constate encore 19 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes à fonctions et compétences égales en 2015 en France, 50 % des femmes se concentrent sur 10 métiers, sur un total de 86. Le plafond de verre existe encore pour l'accès des femmes aux postes à responsabilité : 13 % de femmes dans les membres exécutifs des sociétés cotées en bourse en 2015, 37 % de femmes dans la part des licencié-e-s dans les fédérations de sport en 2015 etc... Les collectivités territoriales, au premier rang desquelles figurent les Régions, ont un rôle majeur à exercer pour favoriser une société et une économie où le principe d'égalité doit être intégré.

Les politiques de soutien à l'égalité et de lutte contre les discriminations doivent répondre aux enjeux principaux suivants :

- Enjeu social et sociétal : garantir le respect de l'égalité des droits et trouver pour toutes et tous un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale ;
- Enjeu territorial : permettre l'égalité d'accès à l'espace public et aux services en milieu urbain comme rural, en refusant toutes les discriminations ;
- Enjeu d'efficacité économique : permettre le travail de toutes et tous quel que soit son statut ou son sexe, est un facteur d'amélioration, d'innovation et de diversification pour le développement économique de nos territoires.

Il s'agit pour la Région Grand Est de s'appuyer sur le SRDEII afin de pérenniser les politiques menées jusqu'alors par les trois anciens territoires régionaux. Ces interventions de la Région se feront également en cohérence avec le CPRDFOP et le plan d'actions issu des travaux d'application de la charte européenne pour l'égalité dans la vie locale afin de :

- Encourager l'entrepreneuriat féminin, en lien avec l'objectif national d'atteindre 40 % de femmes parmi les entrepreneur-e-s. Pour y parvenir, le SRDEII défend des actions visant à favoriser la pérennité des entreprises avec une attention particulière pour celles dirigées par des femmes. L'accent doit être préalablement mis sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin. Les actions menées à cet effet par les différents acteurs de la création d'entreprises doivent être mutualisées pour un impact accru sur le territoire régional.
- L'objectif de cet axe est surtout de permettre à toutes et à tous d'accéder à la création d'entreprise.
- D'encourager et accompagner les entreprises à élaborer leurs rapports de situation comparée et de faire de l'égalité un vecteur d'amélioration de la qualité de vie au travail.

- Favoriser l'égalité professionnelle et la mixité des métiers, prévenir les comportements sexistes et discriminatoires dans l'accès à l'emploi et les entreprises, afin d'élargir les horizons professionnels. Au travers du prix régional pour l'égalité, l'objectif est d'encourager les filles et les garçons à s'orienter vers des métiers dits masculins et dits féminins et de lutter contre les stéréotypes sexués.
- En parallèle, la Région Grand Est a approuvé fin 2016 **la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale**. Cette charte qui a pour objet d'impulser une démarche égalitaire est destinée aux collectivités territoriales européennes, qui sont invitées, en la signant, à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et à mettre en œuvre sur leur territoire les engagements définis dans la Charte. Chaque signataire doit alors rédiger un plan d'actions pour l'égalité fixant les priorités, les actions et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. De plus, chaque signataire s'engage à collaborer avec toutes les institutions et organisations de son territoire afin de promouvoir l'instauration d'une vraie égalité.

En signant cette charte, la Région Grand Est reconnaît les principes fondamentaux suivants :

- « L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental » ;
- Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte ;
- La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique ;
- L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes ;
- Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes ;
- Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.

La Région s'est engagée à signer la Charte européenne pour l'égalité dans la vie locale portée par l'AFCCRE. Elle n'est pas l'aboutissement du processus visant à l'effectivité de l'égalité mais le marqueur de l'ambition de la démarche régionale sur cette question.

En effet, cette charte offre des instruments permettant d'accompagner la démarche de la Région par :

- La mise en œuvre d'un plan d'actions internes et externes, en proposant un appui à la sensibilisation des agent-e-s et élu-e-s de la collectivité. Un travail sur la féminisation des termes peut être mené en interne en appliquant notamment un guide.
- La démarche d'évaluation sur les progrès ou retards en matière d'égalité dans l'ensemble des sphères de la politique d'intervention de la Région et dans la vie sociale et administrative des services de la Région, dans une dimension transversale du sujet.

La Région s'engage donc à mettre en œuvre un plan d'actions dans un délai de 2 ans présentant les objectifs et les priorités.

Les grandes priorités de la démarche sont :

- Mettre en place des actions concrètes sur la question de l'égalité au niveau des ressources humaines, de l'organisation des temps, etc... au sein de la Région Grand Est
- Promouvoir la Charte européenne auprès des collectivités territoriales du Grand Est
- Porter et soutenir des actions remarquables en faveur de l'égalité, la mixité des métiers, la sensibilisation des publics, ...

Volet Tourisme

La loi NOTRe prévoit que le tourisme reste une compétence partagée entre les communes, les EPCI, les Départements et les Régions (art. 104) et renvoie aux dispositions du Code du Tourisme.

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT) n'a **pas de caractère prescriptif**. Pour autant, dans le cadre de ses compétences en matière de planification, la Région doit définir les objectifs à moyen terme du développement touristique régional (art L 131-1 du Code du Tourisme). Le SRDT fixe les modalités et les conditions de mise en œuvre de ces objectifs.

Ainsi, le tourisme constitue un vecteur d'attractivité de la Région Grand Est. Il représente une part significative des emplois et génère, par ses effets directs et indirects, une valeur ajoutée liée à la distribution supplémentaire de revenus.

C'est pourquoi la région Grand Est a fait le choix d'aborder le SRDT comme un outil au service du territoire régional et des acteurs :

- s'appuyant sur une **concertation large et ouverte** avec les territoires et acteurs économiques du tourisme (institutionnels, privés, socioprofessionnels, fédérations et têtes de réseaux) afin de constituer un **cadre de référence partagé et fédérateur** pour le développement touristique régional ;
- **opérationnel** fixant un cadre stratégique, déclinant des objectifs opérationnels et des actions et définissant des modalités précises d'intervention, ainsi que la répartition du portage entre les différents partenaires du tourisme ;
- garant de la **coordination de l'action en matière de promotion touristique** ;
- garant de la cohérence et de la lisibilité de l'action régionale au travers d'une bonne **articulation à construire avec les autres démarches stratégiques régionales dont le SRDEII et le SRADETT** ;
- **transversal** en interne à la Région.

Trois objectifs sont poursuivis afin de créer un **cercle vertueux** ; ainsi le développement du tourisme contribuera au développement économique, qui permettra de générer à son tour des retombées touristiques. **Le SRDT croisera une double entrée, territoriale et thématique, à travers 5 destinations touristiques, composantes du Grand Est (Alsace, Lorraine, Champagne, l'Ardenne et Massif des Vosges)**

Le Schéma régional de développement du tourisme pourra donc constituer **le volet tourisme du SRDEII** et sera ainsi proposé à **l'approbation de l'assemblée régionale en décembre 2017**.

Le tourisme constitue pour la région Grand Est un secteur économique important. La région a en effet accueilli **43,9 millions de visiteurs en 2015** et comptabilise près de **82 000 emplois touristiques**.

D'ores et déjà, le SRDEII reconnaît au secteur du tourisme une place particulière car il participe au développement économique des territoires, et à l'attractivité de la Région (cf. tableau ci-après).

<p>Orientation 4 : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)</p>	<p>Afin d'approfondir l'intégration transfrontalière du Grand Est, la Région souhaite proposer un appui aux territoires et aux entreprises pour la construction de projets communs frontaliers en matière touristique.</p> <p>Afin de regagner en attractivité, la Région souhaite également renforcer la visibilité des marques territoriales et des destinations touristiques du Grand Est dans le cadre d'une stratégie partagée.</p>
<p>Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</p>	<p>Au travers de cette orientation, la Région souhaite dynamiser la création, le développement et la transmission d'activités sur tous les territoires, dont les activités touristiques.</p> <p>Elle souhaite également accompagner les entreprises du tourisme dans l'intégration des outils numérique de base (en matière de gestion de la relation client, de paiement et de présentation des offres notamment) ainsi que dans des démarches de labellisation et de certifications écologiques ou écolabels.</p> <p>Enfin, elle souhaite accompagner à la montée en gamme des hébergements touristiques.</p>
<p>Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est</p>	<p>Leader et facilitateur de l'action économique, la Région souhaite structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est afin de renforcer la lisibilité de l'offre.</p> <p>La Région veillera ainsi à la mise en réseau des structures en charge du développement des entreprises du tourisme (ex : Comité régional du tourisme, EPCI, CCI, etc.) avec les autres acteurs du développement économique.</p>
<p>Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes</p>	<p>Au travers de cette orientation, La Région souhaite stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives à destination de toutes les entreprises, dont les entreprises du tourisme. Elle souhaite également en améliorer la lisibilité et en faciliter l'accès.</p>

Volet Agriculture / viticulture et Forêt

Conformément à l'article L. 4251-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), « le schéma (SRDEII) peut contenir un volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières ».

Le Grand Est est une grande région agricole caractérisée par une diversité de cultures et des spécialités fortes et créatrices de valeur telles que la viticulture. Avec près de 10 milliards de valeur ajoutée, 50 000 exploitations et plus de 60 000 salariés, les activités agricoles du territoire se répartissent équitablement entre productions animales, viticulture et productions végétales. Le secteur agricole est organisé en filières - lait, bovins, viticulture, aviculture, ovins, porcs, céréales,... - avec des acteurs ayant une forte propension à s'engager jusqu'à la transformation et la commercialisation afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur.

La région Grand Est dispose également d'une ressource forestière abondante et variée, avec 1,9 million d'hectares, couvrant le tiers du territoire régional et représentant 12% des surfaces forestières nationales. Forte de 10 000 entreprises regroupant 55 000 emplois, la filière bois-forêt intègre une grande diversité d'acteurs (propriétaires et gestionnaires forestiers, industriels du sciage, artisans et industriels de la construction, de la menuiserie, etc.). Le bois récolté est encore majoritairement utilisé en bois d'œuvre et en bois d'industrie, bien que la filière bois énergie soit en forte croissance depuis une dizaine d'années.

Secteur agricole

Malgré ses atouts et ses réussites, l'agriculture régionale est confrontée à la crise profonde que traverse ce secteur au niveau national et européen. Le secteur de l'élevage et des filières de transformation qui lui sont liés sont les plus concernés, pour toutes les productions (bovines, porcines et ovines,...).

Les représentants professionnels et la Région co-construisent la politique agricole et agroalimentaire du Grand Est.

La Région, renforcée par la loi dans ses missions de développement économique, dispose dorénavant de moyens financiers importants constitués par ses fonds propres et le FEADER, outil de développement rural de la politique agricole commune. Elle se trouve ainsi être le partenaire public de premier rang, aux côtés des professionnels, pour mettre en place des politiques adaptées aux besoins et qui prépare la réussite à moyen et long terme de ces secteurs économiques.

L'enjeu pour la Région est de renforcer ce secteur économique majeur du territoire, en accompagnant :

- La compétitivité par la modernisation de l'ensemble de la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette, des exploitations agricoles aux entreprises de transformation et de valorisation ;
- Les marchés, avec un axe pour cibler le marché plus local des 5,5 millions de consommateurs de la région, dont celui de la restauration hors domicile, et viser l'augmentation des parts de marché des productions agricoles et alimentaires du grand est.

- L'innovation, en tant qu'outil de développement et de progrès, qui doit s'inscrire en réponse pragmatique et efficace aux enjeux environnementaux et climatiques. Le déploiement de solutions techniques alternatives qui allient protection de l'environnement et productivité est un axe majeur pour l'agriculture de demain. La diffusion de ces connaissances est également une voie vers les changements de pratiques ;
- L'installation des jeunes en agriculture et en viticulture, et l'accompagnement aux créations d'activités.

L'approche de la Région se veut large pour accompagner le plus grand nombre des exploitations agricoles, sans considération de tailles ou d'orientations de mode de production.

Dans le cadre de la délégation viticulture, une attention particulière est portée sur ce secteur d'activités qui représente 16 000 exploitations et près de 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Grâce à plusieurs rencontres avec les instances représentatives des trois vignobles pour mesurer les attentes et les enjeux de ce secteur la politique de la Région Grand Est en matière viticole s'articulera autour des 4 axes suivants :

- Le développement à l'international, avec la promotion de l'image des vins et des appellations du Grand Est à l'international et l'augmentation des ventes à l'exportation ;
- Le renforcement du tissu viticole, avec des enjeux en matière d'installation, de transmission, de modernisation des installations ;
- La viticulture durable, avec le besoin de recherche, d'innovation, d'accompagnement au changement des pratiques ;
- L'œnotourisme.

Filière bois forêt

La filière bois-forêt est représentée par trois interprofessions régionales, chacune dans le périmètre des anciens territoires régionaux : Gipeblor en Lorraine, Valeur bois en Champagne-Ardenne et Fibois-Alsace en Alsace. En mai 2016, les trois interprofessions ont lancé une démarche visant à redéfinir leur gouvernance, leur organisation et leurs modes de fonctionnement et à converger vers une structure unique à l'échelle de la nouvelle région.

La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a introduit dans le code forestier diverses dispositions qui visent à répondre aux besoins d'évolution de la politique forestière et de développement de la filière bois. Elle a notamment prévu la mise en place d'un programme national forêt bois, devant préciser les orientations de la politique forestière pour une durée de dix ans, et sa déclinaison sous forme de programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) selon les caractéristiques et enjeux propres à chaque territoire régional.

Selon l'article D113-11 du code forestier, la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) est notamment chargée d'élaborer ce programme régional de la forêt et du bois qui intègre l'ensemble des composantes économiques, environnementales et sociales liées à la filière bois forêt. A cette fin, trois groupes de travail se sont réunis au cours du second semestre 2016 pour élaborer un projet de PRFB qui devrait être approuvé avant la fin 2017, la dernière réunion de travail à ce jour ayant lieu le 17 mars 2017.

Les principales orientations stratégiques qui se dessinent dans le cadre des travaux de la Commission régionale de la forêt et du bois sont les suivants à ce stade :

- Renforcer la compétitivité de la filière au bénéfice du territoire régional, notamment en prenant appui sur la recherche-développement et l'innovation, en développant les marchés du bois, en soutenant la compétitivité des entreprises, en créant de la valeur ajoutée localement et en rapprochant les écosystèmes forestiers et les logiques industrielles ;
- Dynamiser la formation, notamment en adaptant les formations initiales et continues aux besoins des entreprises ;
- Cibler et renforcer la communication ;
- Gérer durablement la ressource forestière, notamment en préservant la forêt dans le souci de la multifonctionnalité, en relevant le défi du changement climatique, en optimisant la mobilisation du bois et en cherchant à renouveler la ressource.

Au titre de ses interventions en matière économique, d'innovation et d'internationalisation, la Région Grand Est entend de manière complémentaire avec les plans sectoriels en cours d'élaboration soutenir les secteurs agriculture, bois et forêt (cf. tableau ci-dessous).

<p>Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie</p>	<p>Afin d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique, la Région souhaite adapter son Plan « Industrie du Futur » à l'agriculture/viticulture afin de développer une dynamique autour des entreprises et des exploitations entrées dans la démarche Ferme du Futur.</p> <p>La filière structurante de la bioéconomie concerne particulièrement l'agriculture, la viticulture et la forêt, qui y trouveront une possibilité de structuration et de diversification économique.</p>
<p>Orientation 2 : Faire du Grand Est un territoire d'expérimentation des innovations sur des domaines de spécialisation partagés pour soutenir la croissance</p>	<p>Via cette orientation, la Région entend soutenir la détection, l'émergence et l'accompagnement des projets individuels et collaboratifs de R&D agricole, viticole et forestière.</p> <p>L'écosystème de l'innovation dédié à ces thématiques sera structuré et articulé afin de gagner en visibilité et accessibilité pour les entreprises et exploitations agricoles.</p> <p>Enfin, les start-ups seront encouragées, pour hybrider et développer des innovations dans l'agriculture, la viticulture et la forêt.</p>
<p>Orientation 3 : Accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est</p>	<p>La Région a décidé de renforcer la culture de l'international auprès des entreprises régionales et de mettre en place une offre globale d'accompagnement (GRAND EST EXPORT). Les entreprises agricoles et de l'agro-transformation (ex : viticulture) en bénéficieront.</p>

<p>Orientation 4 : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)</p>	<p>Afin de regagner en attractivité, la Région souhaite définir et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial en valorisant son agriculture et ses agro-ressources et notamment la filière bois-forêt</p>
<p>Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</p>	<p>Au travers de cette orientation, la Région souhaite dynamiser la création, le développement et la transmission d'activités sur tous les territoires, dont les activités agricoles et sylvicoles. Elle souhaite également accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de des exploitations agricoles et sylvicoles.</p>
<p>Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes</p>	<p>Au travers de cette orientation, La Région souhaite stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives à destination de toutes les entreprises, dont les entreprises de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt. Elle souhaite également en améliorer la lisibilité et en faciliter l'accès.</p>

Volet Artisanat

Conformément à l'article L. 4251-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), le schéma peut contenir un volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités artisanales.

En Région Grand Est, l'artisanat représente un réel poids économique employant 300 000 actifs répartis dans plus de 92 000 entreprises dont 4 secteurs d'activité prépondérants (37 000 dans le bâtiment, 30 000 dans les services, 15 000 dans la production et 10 000 dans l'alimentation). 250 métiers sont déclinés en plus de 400 activités. Le secteur artisanal forme environ 15 000 apprentis par an.

Le secteur artisanal est organisé autour des Chambres de Métiers, aujourd'hui fédérées dans la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat Grand Est, et de corporations professionnelles locales en Alsace et Moselle, issues du droit local.

En juin 2016, la Région a installé une délégation spécifique dédiée à l'artisanat composée de 33 membres dont 17 conseillers régionaux et 16 représentants des organisations professionnelles relevant de l'artisanat du Grand Est. Son objectif est de définir un plan régional de l'Artisanat 2016 - 2020. Des groupes de travail thématiques ont été lancés au cours du 2ème semestre 2016 afin d'alimenter les réflexions dans le cadre de la construction de plan artisanat et de la démarche de concertation du SRDEII.

Ce plan s'inscrit parfaitement dans la politique régionale déclinée dans le Pacte de Ruralité, tant l'artisanat apparaît comme le garant du maintien des activités dans les zones géographiques éloignées des métropoles régionales. Il concerne tout autant les entreprises artisanales des territoires urbains et péri-urbains.

Les principaux enjeux qui se dessinent dans le cadre des travaux de la Délégation régionale à l'artisanat sont principalement les suivants :

- Assurer la solidité financière des TPE de l'artisanat dont les besoins sont différents d'un métier à un autre ;
- Favoriser la transmission de ces mêmes entreprises afin de conforter une implantation territoriale la plus harmonieuse possible et ancrer les emplois dans les territoires ruraux;
- Accompagner la performance globale de l'artisanat et son intégration aux pratiques numériques et digitales (tant en matière de démarche commerciale que de conception et de modernisation de l'outil de production),
- Identifier et soutenir les filières d'excellence et particulièrement les Métiers d'art qui sont un moyen d'affirmer au national comme à l'international le savoir-faire régional ;
- Encourager et développer la pratique de l'apprentissage en vue d'assurer la relève et de maintenir le niveau de qualité des pratiques de l'artisanat.

La Région Grand Est entend répondre à ces enjeux au travers des différentes orientations du SRDEII (cf. tableau ci-après).

<p>Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie</p>	<p>Afin d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique, la Région souhaite adapter son Plan « Industrie du Futur » à l'artisanat et ainsi lancer un plan spécifique dédié à « l'artisanat de demain », en adaptant les 4 cibles de performance que sont la connectivité, la flexibilité, la sobriété et l'intelligence afin d'accroître la compétitivité de l'entreprise artisanale.</p> <p>Concernant l'objectif de la transition énergétique et écologique, une politique globale autour du programme régional de rénovation énergétique sera envisagée, qui concernera particulièrement les artisans du BTP.</p>
<p>Orientation 3 : Accompagner les entreprises à fort potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est</p>	<p>La Région a décidé de renforcer la culture de l'international auprès des entreprises (dont les entreprises artisanales) et de mettre en place une offre globale d'accompagnement de l'ensemble des entreprises à l'export : GRAND EST EXPORT. De nombreuses domaines d'excellence représentant un potentiel à l'export ont été identifiées au travers des PRIE des trois anciens territoires régionaux, et concernent l'artisanat (décoration, ameublement et aménagement intérieur...).</p>
<p>Orientation 4 : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)</p>	<p>Afin de regagner en attractivité, la Région souhaite définir et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial en valorisant notamment certains savoir-faire régionaux, comme par exemple l'artisanat d'art.</p>
<p>Orientation 5 : Créer, innover, expérimenter dans l'ensemble des territoires du Grand Est pour ancrer et diversifier l'activité économique, en prenant appui sur les dynamiques métropolitaines et d'agglomérations</p>	<p>Au travers de cette orientation, la Région souhaite dynamiser la création, le développement et la transmission d'activités sur tous les territoires, dont les activités artisanales.</p> <p>Elle souhaite passer un pacte « artisanat » avec la CRMA du Grand Est pour favoriser la performance globale des entreprises artisanales, valoriser les savoir-faire et secteurs d'excellence (dont les métiers d'art) et faciliter la reprise des entreprises artisanales.</p> <p>Elle souhaite également accompagner les innovations et les mutations numériques et écologiques de l'artisanat et du commerce, via l'action Grand Est Digital, un plan de croissance numérique « prêt à porter » qui doit permettre à ces entreprises un rattrapage.</p>

	<p>Un accompagnement des démarches de labélisation et de certifications écologiques (écolabels) ou de qualité performance (ex Qualit'enr, NF environnement, écolabel européen...) sera réalisé avec comme priorité de continuer à sensibiliser les artisans à l'efficacité énergétique, à l'économie circulaire dans l'objectif de les rendre plus compétitifs.</p>
<p>Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est</p>	<p>Leader et facilitateur de l'action économique, la Région souhaite structurer les réseaux d'accompagnement des entreprises à l'échelle du Grand Est afin de renforcer la lisibilité de l'offre.</p> <p>Le secteur artisanal est organisé autour des Chambres de Métiers, aujourd'hui fédérées dans la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat Grand Est, et de corporations professionnelles locales en Alsace et Moselle, issues du droit local. La Région veillera à leur mise en réseau avec les autres acteurs du développement économique.</p>
<p>Orientation 7 : Faire du Grand Est un territoire attractif pour les entreprises en développement recherchant des solutions de financement innovantes</p>	<p>Au travers de cette orientation, La Région souhaite stimuler et inventer de nouvelles offres de financement alternatives à destination de toutes les entreprises, dont les entreprises artisanales. Elle souhaite également en améliorer la lisibilité et en faciliter l'accès.</p>

Volet Transfrontalier

Première région transfrontalière de France, avec 158 000 travailleurs frontaliers, le Grand Est entretient des relations privilégiées avec ses voisines : belge (Wallonie), luxembourgeoise, allemande (Saare, Rhénanie-Palatinat, et Bade-Wurtemberg) et suisse (cantons du Jura, de Soleure, de Bâle-Campagne, et de Bâle-Ville).

Le Grand Est est fortement orienté vers ses régions frontalières :

- 1ère région exportatrice après l'Île de France ;
- Une frontière commune avec 4 grands pays « locomotives », dynamiques en termes d'ETI et d'innovation Industrie du futur ;
- Une augmentation des flux de proximité Export / Import ;
- Un maillage d'entreprises dont certaines ont leur siège de l'autre côté de la frontière ;
- Un fort historique de coopération (40 ans de coopération transfrontalière).

Compte tenu des enjeux économiques liés à la situation quadri-frontalière de la Région Grand Est, et conformément à l'article L. 4251-13 du CGCT, modifié par la loi NOTRe, la Région a souhaité inclure un volet transfrontalier.

Le SRDEII adopté, la stratégie de développement économique sera portée à connaissance des régions frontalières. Une réunion de concertation avec les régions transfrontalières sera organisée afin de partager les orientations du schéma et d'identifier des thématiques de collaboration future.

Au titre de ses interventions en matière économique, d'innovation et d'internationalisation, le SRDEII prend pleinement en compte la dimension transfrontalière de la Région Grand Est (cf. tableau ci-dessous).

Orientation 1 : Faire du Grand Est un des leaders européens de l'industrie du futur et de la bioéconomie	La Région entend soutenir une agence de développement économique franco-allemande dédiée à l'Industrie du Futur dont la mission est de diffuser les solutions des offreurs du Grand Est. Concernant les clusters, la Région encouragera les fertilisations croisées entre clusters à l'échelle du territoire régional, national et transfrontalier.
Orientation 3 : Accompagner les entreprises à potentiel de croissance afin de doper la compétitivité économique et l'emploi du Grand Est	Dans l'action Grand Est Export, un diagnostic amont sera proposé aux entreprises sur leur capacité de se développer à l'export, notamment vers les régions transfrontalières. Des actions collectives de prospection se feront dans les pays frontaliers notamment pour les filières à potentiel.

<p>Orientation 4 : Faire du Grand Est une plaque tournante de l'économie transfrontalière, ainsi qu'une place attractive sur le marché international des Investissements Directs Etrangers (IDE)</p>	<p>Le premier objectif de cette orientation est « d'approfondir l'intégration transfrontalière de la Région ». Cet objectif passe notamment par les actions suivantes :</p> <p>Bâtir une stratégie de lobbying européen à l'échelle transfrontalière sur de grands sujets structurants ;</p> <p>Proposer un appui aux entreprises en lien avec les territoires pour la construction de projets communs frontaliers à retombées économiques afin de leur permettre d'exercer un droit à l'expérimentation transfrontalière (ex : zones d'activités transfrontalières, plateformes logistiques aux flux rationalisées, GPECT transfrontalière, territoire test en matière linguistique, projets touristiques transfrontaliers, développement de solutions de travail à distance (télétravail, espaces de co-working,...) pour désengorger les flux frontaliers...);</p> <p>Renforcer les liens transfrontaliers en matière de transfert de technologie et d'innovation (soutien à des initiatives conjointes, Accompagnement de projets de R&D collaboratifs, créer des synergies entre entreprises frontaliers d'un même secteur) ;</p> <p>Mettre en place un dispositif offensif partenarial de prospection avec des équipes experts transfrontalières comme relais d'appui à la croissance externe et relais d'affaires pour l'export dans les 4 pays limitrophes ;</p>
<p>Orientation 6 : Renforcer l'efficacité, la responsabilité, la proximité de l'action publique et des partenariats, au service de l'emploi, des compétences et des entreprises du Grand Est</p>	<p>La Région va créer un outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est, le Big Data. Il doit permettre de développer de l'intelligence collective en fédérant des données et analyses économiques, nécessaires à l'anticipation des mutations et à l'adaptation des politiques économiques. Les 4 pays frontaliers seront invités à y participer.</p>